

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)					
Secteur disciplinaire :	DROIT					
Intitulé :	PROCÉDURES					
Volume horaire étudiant :	90 h	48 h	h	h	h	170 h td
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	<input checked="" type="checkbox"/> formation initiale			<input type="checkbox"/> formation continue		
Alternance proposée :	<input type="checkbox"/> contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> présentiel			<input type="checkbox"/> distanciel		

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Nicolas GERBAY et Anne-Sylvie COURDIER Grade : MCF Nicolas.gerbay@u-bourgogne.fr Anne-sylvie.courdier@u-bourgogne.fr	Institut d'Études Judiciaires (IEJ) ☎ 03.80.39.35.47 iej@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation a pour objectif la préparation des étudiants au concours national des greffes et/ou l'approfondissement de leurs connaissances en matière procédurale pour valoriser leur CV (en vue de postuler par exemple à un emploi dans un cabinet d'avocats).

■ Compétences acquises et débouchés :

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont essentiellement :

- des connaissances relatives à l'organisation judiciaire et administrative, à la procédure civile et prud'homale, à la procédure pénale, au monde judiciaire, aux modes alternatifs de résolution des litiges et à certains problèmes judiciaires contemporains
- des méthodes/méthodologies de la note de synthèse et des épreuves d'admission (écrites) et d'admissibilité (orale) du concours externe greffier, d'organisation du travail personnel, de la rédaction d'un rapport de fin d'études.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ public :

Les élèves de l'École Nationale des Greffes inscrits en classe *Prépa Talents*.

Des étudiants ayant obtenu, en droit, leur deuxième année de Licence ou leur Licence ou leur Master.

■ pré-requis :

Une justification de l'intégration à la classe *Prépa Talents* de l'ENG est requise.
 Pour les autres étudiants, une formation en droit de niveau minimum Bac + 2 sera exigée.
 La formation ne peut être suivie en double cursus avec une autre année universitaire.

■ processus de sélection pédagogique et de recrutement :

en formation initiale :

Les responsables de la formation, en tant que directeurs pédagogiques, opéreront la sélection des dossiers de candidature sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation pour les candidats ne relevant pas de l'École Nationale des Greffes.

Ces derniers seront, quant à eux, intégrés de droit au diplôme, sans sélection de la part de l'Université.

Le nombre de places maximum comprenant l'ensemble du public ne saurait dépasser 40.

Organisation et descriptif de la formation :

- Coût de la formation / droits d'inscription : 1000 Euros (y compris les droits spécifiques IEJ, 200 euros, et les droits d'inscription uB, 170 euros), à acquitter avant le début de la formation.
- Durée de la formation : 9 mois, d'octobre à juin.
- Lieu de la formation : Université de Bourgogne, UFR DSEP, Dijon.
- Rythme de la formation : la formation sera en principe dispensée les jeudis, vendredis et parfois les samedis, chaque semaine.
- Modules : les modules 1 et 2 sont obligatoires. Choix (obligatoire) entre le module 3 et le module 4 au moment de l'inscription à la formation.

■ Programme

Modules	CM	TD	Total
Module 1 – Connaissances fondamentales			
Procédure civile et prud'homale	15		15
Procédure pénale	15		15
Organisation judiciaire et administrative	15		15
Module 2 – Connaissances complémentaires			
Modes Alternatifs de Règlement des Différends	15		15
Connaissances du monde judiciaire	15		15
Problèmes judiciaires contemporains	15		15
Module 3 – Préparation concours externe greffiers			
Méthodologie épreuves écrites		8	8
Entraînements écrits		16	16
Oraux blancs		16	16
Méthodologie épreuve orale		8	8
Module 4 – Rapport de fin d'études Rapport écrit et soutenance du rapport			
TOTAL	90	48	170 h TD

■ Modalités d'évaluation :

L'obtention du DU (modules 1 + 2) est subordonnée à des attestations de présence aux sessions des modules 1 et 2.
De plus :

- pour le choix du module 3, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de quatre épreuves sur table (2 notes pour la « note de synthèse » et 2 notes pour les « séries de questions »).
- pour le choix du module 4, une note au moins égale à 10/20, correspondant à la moyenne de la note du rapport de fin d'études et de celle de la soutenance.

Informations complémentaires :

La présence à tous les cours, les travaux dirigés, les galops d'essai et les oraux blancs est obligatoire. Le conseil du DU peut prononcer l'exclusion d'un étudiant ayant plus de trois absences injustifiées. En cas d'échec, le jury est souverain pour admettre un étudiant au redoublement.

Méthode d'évaluation des enseignements : il sera distribué un questionnaire sur l'expérience d'apprentissage des apprenants. Ces questionnaires seront analysés par le comité de perfectionnement du DU chaque année à la fin du DU en vue d'une amélioration continue de la qualité du diplôme.